



SOMMAIRE

	Page
Expression de sympathie aux victimes des inondations en Inde	499
Point 15 de l'ordre du jour:	
Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (suite)	499

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

Expression de sympathie aux victimes des inondations en Inde

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Avant de passer à l'examen de notre ordre du jour, je voudrais dire un mot des nouvelles qui nous parviennent de New Delhi, au sujet des inondations qui causent de si grandes pertes à l'Inde et de si grandes souffrances à sa population. Au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, je tiens à exprimer notre peine et notre sympathie au gouvernement et au peuple indiens pour la catastrophe dont ils ont eu à souffrir.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de trois membres non permanents
du Conseil de sécurité (suite*)

2. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Conformément au règlement intérieur et compte tenu du résultat des votes précédents, le premier tour de scrutin auquel nous allons procéder aujourd'hui — et qui est le 26ème en tout — ne portera que sur les candidatures de la Pologne et de la Turquie. Il s'agit du deuxième tour de scrutin d'une série de trois scrutins limités à ces deux candidats, le premier tour ayant eu lieu à la 827ème séance.

A la demande du Président, M. Auguste (Haïti) et M. Lapien (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	80
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	80
Abstentions:	0
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Pologne	41
Turquie	39

3. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le dernier vote n'ayant pas donné de résultat, nous allons procéder à un troisième tour de scrutin limité.

* Reprise des débats de la 827ème séance.

A la demande du Président, M. Auguste (Haïti) et M. Lapien (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	0
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Pologne	41
Turquie	40

4. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le dernier scrutin n'ayant pas, lui non plus, abouti à un résultat, nous allons procéder au premier d'une série de trois scrutins non limités. Peuvent être candidats tous les membres de l'Assemblée générale, à l'exception de ceux qui sont actuellement membres du Conseil de sécurité, et des deux pays élus pour la période commençant le 1er janvier 1960.

A la demande du Président, M. Auguste (Haïti) et M. Lapien (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	82
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	82
Abstentions:	1
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Pologne	41
Turquie	40

5. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le dernier tour n'ayant pas donné de résultat, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin non restreint.

A la demande du Président, M. Auguste (Haïti) et M. Lapien (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	82
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	82
Abstentions:	2
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Turquie	41
Pologne	39

6. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Etant donné le résultat du dernier vote, nous allons procéder à un troisième tour de scrutin non limité.

A la demande du Président, M. Auguste (Haïti) et M. Lapian (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	82
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	82
Abstentions:	1
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Pologne	41
Turquie	40

7. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée va maintenant procéder au premier d'une série de trois scrutins limités à la Pologne et à la Turquie.

A la demande du Président, M. Auguste (Haïti) et M. Lapian (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	82
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	82
Abstentions:	1
Nombre de votants:	81
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Turquie	42
Pologne	39

8. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Ainsi que les membres de l'Assemblée ont pu le constater, nous n'avons pu encore aboutir à un résultat lors de ce 31ème tour de scrutin, premier d'une nouvelle série de scrutins restreints.

9. Je pense être fondé à dire — et je crois interpréter en cela les vœux de l'Assemblée — qu'il est inutile de procéder à de nouveaux scrutins pour obtenir des résultats légèrement différents, mais qui n'influeraient en rien sur la solution définitive que nous recherchons. Etant donné qu'il s'agit d'une question hautement politique, qui intéresse deux groupes à peu près égaux numériquement, et qui ont eu la bonté de décider à l'unanimité mon élection à la présidence, il m'est difficile d'imposer une décision. C'est pourquoi je préférerais que l'Assemblée, toujours maîtresse de sa procédure, prenne une initiative. Si elle ne le faisait pas, et attendu que le Président a pour mission de veiller à ce que les questions soient traitées et tranchées rapidement, je serais d'avis de suspendre le scrutin jusqu'au lundi 2 novembre. De cette manière, nous disposerons d'un certain délai pour que les parties en présence puissent parvenir à un accord ou à une solution, ou encore pour qu'elles proposent une date qui leur convienne mieux et qui ait l'agrément du Président.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 heures.